

N° 5043¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

relatif à l'augmentation du capital de la Banque Européenne d'Investissement

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(10.12.2002)

Par dépêche du 11 octobre 2002, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis pour avis au Conseil d'Etat le projet de loi élaboré par le ministre des Finances.

Le projet est accompagné d'un exposé des motifs ainsi que d'un commentaire de l'article.

L'article unique du projet de loi autorise le Gouvernement à participer à l'augmentation de capital de la Banque Européenne d'Investissement conformément à la décision des Gouverneurs de la BEI du 4 juin 2002.

L'exposé des motifs ainsi que le commentaire de l'article précisent le cadre et les modalités de cette augmentation du capital.

Quant au texte, le présent projet de loi reprend le texte de la loi qui a autorisé la dernière augmentation du capital, compte tenu d'une adaptation de la date de la décision y relative, à savoir le 4 juin 2002.

Le Conseil d'Etat marque son accord au projet de loi, dont le texte ne donne pas lieu à observation, sauf qu'il convient de remplacer à l'article unique les termes „augmentation de capital“ par „augmentation *du* capital“ par analogie à la rédaction retenue pour l'intitulé du projet sous avis.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 10 décembre 2002.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Marcel SAUBER

